

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 MARS 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (jusqu'à 18 h 40) - M. Bruno CASSEN - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (jusqu'à 18 h 40, présente pour le vote de la délibération n°2)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : RESTRUCTURATION DES HALLES ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ATTENANT : DEMANDE DE SOUTIEN A LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.)

La Ville de Dax a engagé une politique de redynamisation et de requalification du centre-ville, dans le cadre du programme global « Cœur de ville ».

La restructuration des Halles s'inscrit dans cette politique de requalification et de vivification du centre-ville. Avec les travaux de restructuration du bâtiment des Halles et de requalification de l'espace public attenant, la Ville souhaite conforter le commerce de proximité et le tissu artisanal, ce qui constitue un enjeu fondamental dans le contexte national mais également local, des difficultés rencontrées par le commerce de centre-ville. C'est pourquoi, la municipalité, a pour ambition, de transformer les Halles en équipement structurant de l'attractivité commerciale du centre-ville et de renforcer durablement son positionnement de pôle alimentaire de référence, en interaction avec les marchés hebdomadaires de plein air et le plateau commerçant.

La restructuration fonctionnelle, technique et commerciale des Halles municipales impose de très lourds travaux sur le bâtiment, du rez-de-chaussée commercial au parking souterrain. Elle s'accompagne d'une requalification de l'espace public attenant qui a, pour objet, de transformer un parking ancien en esplanade multi-usages dans la continuité du bâtiment. Cette esplanade offrira une extension au marché alimentaire et permettra d'accueillir le carreau des producteurs, des animations commerciales, de l'événementiel ainsi que du stationnement. Les halles, prolongées du carreau des producteurs et de l'esplanade, constitueront la vitrine de la vente directe des produits locaux et gastronomiques des filières landaises.

Une première phase de travaux concernera principalement la démolition du parking ancien de la Cathédrale pour le transformer et l'aménager en esplanade multi-usages. Cette première étape permettra d'installer les halles transitoires sur l'esplanade pour une poursuite de l'activité commerciale dans les meilleures conditions pour les commerçants et pour la clientèle. Les travaux concerneront également la mise aux normes du parking souterrain et la réalisation de locaux de stockage au sous-sol du bâtiment des Halles.

La seconde phase concernera en particulier la restructuration et la mise aux normes du bâtiment des halles alimentaires, du rez-de-chaussée à la couverture ainsi que les aménagements extérieurs au contact direct du bâtiment.

Le coût global de l'opération est évalué à 10 000 000 € HT soit 12 000 000 € TTC, en englobant les coûts d'honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Considérant l'ampleur et l'enjeu de ces travaux, la Ville candidate et sollicite auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 700 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement, pour accompagner financièrement cette opération de dynamisation du centre-ville.

La demande de subvention correspondant au dossier de candidature est assise sur une base estimative de travaux de 1 655 190 € HT, qui comprend les postes suivants :

- aménagements extérieurs - esplanade multi-usages qui comprennent la démolition du parking et l'aménagement de l'esplanade pour une base de montant éligible estimée à 739 600 € HT.
- mise aux normes du parking souterrain (R-1) des halles pour un montant estimé à 420 600 € HT.
- locaux techniques et de stockage en R-1 pour un montant estimé à 77 800 € HT.
- démolition - désamiantage - déplombage du bâtiment pour un montant estimé à 417 190 € HT.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS et Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à M. Eric DARRIERE,**

APPROUVE le projet de restructuration des Halles et de requalification de l'espace public attenant, tel que présenté ci-dessus, pour un montant global estimé à 10 000 000 € HT soit 12 000 000 € TTC,

APPROUVE le plan de financement,

SOLLICITE, auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (D.S.I.L.), une subvention de 700 000 € sur la base de l'assiette des travaux ci-décrits estimés à 1 655 190 € HT,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170330-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 31 Mars 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».